

**Comité International
pour la Défense de l'Amazonie**

CEDI - P. I. B.
DATA 31/12/86
COD. 74D0068

septembre 1983



**SAUVE
QUI PEUT...
L'AMAZONIE**

SAUVE QUI PEUT...

L'AMAZONIE.

JUIN, 1983

- n° 3

Dans ce numero:

EDITORIAL - L'AMAZONIE APRES LES FLECTIONS AU BRESIL	1
WAIMIRI - ATROARI DEUX PEUPLES EN DANGER	5
Le Pacte Amazonien et les Indiens	12
QUELQUES IDEES SUR L'AMAZONIE VENEZUELIENNE	13
COMBIEN VAUT UN INDIEN EN AMAZONIE	19

Nouvelles brèves:

Les "Posseiros" Dénoncent	23
Paysans et travailleurs luttent pour leurs droits	24
Des "Posseiros" Torturés	25

.....

SAUVE QUI PEUT

L'AMAZONIE

a été réalisé par l'équipe du

COMITE INTERNATIONAL POUR LA DEFENSE DE L'AMAZONIE (CIDA).

Associations qui a pour but d'informer et sensibiliser

l'opinion française et international sur la situation de

l'Amazonie. Ont contribué dans ce numero: N. Van Der Linden,

M.Alves de Melo, P.Foucher, M.Althuon, D.Kerbaol, J.Bessa,

O.Garcia, T.Garcia. R.Athias

CIDA - Adresse de correspondance


1 rue Montmartre
75001 - Paris

Formée par les bassins de l'Amazone et de l'Orénoque, elle couvre une aire d'approximativement 750 millions d'hectares, dont 260 millions se trouvent sur le territoire brésilien. La forêt pluviale tropicale qui y prédomine est probablement le plus ancien et le plus complexe écosystème de la planète. La principale caractéristique de cette couverture végétale dotée jusqu'à un certain point d'une étonnante uniformité (végétation, conditions climatiques, hydrographiques, topographie, hydrologie, géomorphologie et nature de son sol) est l'immense variété de sa faune et de sa flore. L'un des facteurs qui explique cette grande variété d'espèces est la constance de l'ambiance dans la forêt pluviale tropicale. Les modifications brusques ainsi que le froid sévère et la sécheresse y sont inconnus, et la reproduction des plantes et des animaux peut y poursuivre son cycle tout au long de l'année.

L'oppression colonialiste visant la domination de l'espace amazonien s'est déclenchée sous les formes du peuplement, de la colonisation dirigée et de la conquête par les armes. Une variante de ce processus a été l'imposition de la culture externe implantée par les colonisateurs, par le biais des successives politiques d'occupation, tantôt par l'Etat, tantôt par l'Eglise, laquelle a fonctionné comme l'indispensable allié de l'Etat.

Cette pratique a nécessairement provoqué la désagrégation culturelle des peuples indigènes millénairement établis dans cette région, et leur extermination systématique. La relation colonialisme/démographie a entraîné un déséquilibre démographique et une perte des valeurs culturelles de l'indien, par l'intervention irrationnelle et dévastatrice du colonisateur. Il en résulte au-delà des génocides perpétrés contre plusieurs peuples la possibilité absolue de profiter d'expériences très riches et jamais récupérables.

Du point de vue historique, le caboclo d'Amazonie est l'héritier direct de l'expérience culturelle indigène et la population cabocla subit aujourd'hui, à l'instar de la population indigène, un processus d'oppression et d'extermination, dans la mesure où les projets de développement concernent la région amazonienne ne la considèrent pas comme l'agent principal du développement socio-économique. Car on ne peut vraiment pas dire que

 les critères pour la formation de ces projets soit l'intérêt interne des populations concernées, qui devraient pourtant être les toutes premières bénéficiaires des richesses produites par leur région. C'est pourtant exactement l'inverse qui se produit dans le cas de l'Amazonie: la population autochtone est la dernière considérée, aussi bien au niveau de la participation à la production de ses richesses qu'en ce qui concerne son usufruit.

N'est-on pas tenu de reconnaître que de telles pratiques charrient par leur seule mentalité le germe de l'extermination et de la désagrégation sociale?

LUTTE POUR LA DEFENSE DE L'AMAZONIE

A partir de 1977 une lutte pour la défense de l'Amazonie a été déclenchée sur tout le territoire National. Des comités se sont constitués dans plusieurs Etats, soutenus par des étudiants, syndicalistes, professeurs, politiciens et parlementaires de l'ancien MDB. Parmi ces derniers, certains jouèrent un rôle important, réclamant aux commissions parlementaires d'ouvrir des enquêtes, ou d'utiliser d'autres moyens légaux pour empêcher l'avancée aveugle et prédatrice vers l'Amazonie.

Nous saisissons ici l'occasion pour demander si, aujourd'hui, le fait que ces Etats aient à leur tête des élus se réclamant de cette même opposition de naguère, changera réellement quelque chose à leur destinée? Nous n'avons pas la prétention de répondre à cette question mais nous proposons quelques données supplémentaires pour alimenter le débat. Gilberto Mes-trinha, gouverneur de l'Etat d'Amazonas (1 559 000 km²), le plus grand de toute la fédération, offre par sa région les perspectives suivantes, par le biais des déclarations recueillies après son élection.

La forêt empêche l'agriculture, elle doit donc être rasée. Il est impossible de déboiser toute la jungle amazonienne; elle doit servir à être économiquement utilisée. Au sujet des Mouvements de Défense de l'Amazonie, il a déclaré: "je les considère comme des romantiques et des utopistes". A propos du projet Jari: "Un projet très intéressant qui doit être encouragé". Il a défendu avec intrépidité la Zone Franche de Manaus et il a déclaré à propos des populations indigènes que "l'on doit les respecter mais qu'elles ne peuvent être une entrave au progrès".

Jader Barbalho, gouverneur du Para (51 228 000 km²) a fait l'éloge de la façon dont on a négocié le projet Jari, tout autant qu'il admet la nécessité d'une exploitation rationnelle de la forêt, et a défendu la concession de régions à de nouvelles entreprises multinationales. A la lumière de telles prises de

position, où ces gouverneurs définissent leur façon d'envisager le problème amazonien, et le rôle de la collaboration qu'ils jouent avec la dictature, nous posons les questions suivantes:

- 1) Quelle est la signification politique de la victoire du PMDB en Amazonie?
- 2) Dans quelle mesure les projets du PMDB serviront-ils les intérêts des peuples natifs et ne seront-ils pas, au contraire, la ruée de nouvelles grandes entreprises transnationales vers l'Amazonie?
- 3) Comment pouvons-nous cerner exactement la signification, sur les plans écologique, politique, économique et social, de cette "nationalité" à laquelle les représentants PMDB font allusion lorsqu'ils abordent le problème de l'exploitation de l'Amazonie?
- 4) La politique proposée n'est-elle pas purement et simplement la continuation de celle déjà implantée dans la région à l'époque coloniale? Existe-t-il une alternative dans le cadre de ces gouvernements?
- 5) Dans quelle mesure le projet du PMDB pour la région amazonienne entre-t-il en conflit avec celui de la dictature militaire?

PT: Parti des Travailleurs

PMDB: Parti du Mouvement Démocratique Brésilien

PDS: Parti Démocratique Social

caboclo : métis



waimiri atroari

deux peuples en danger

En 1979, à l'occasion de la visite du président Giscard d'Estaing au Brésil, a été signé un accord prévoyant le financement et l'aide technique du gouvernement français pour la construction des centrales hydroélectriques de Balbina et de Tucuruí (Etat du Pará). Le CIDA a dénoncé ces accords qui font de la France le complice d'un lamentable génocide. A ce propos, une journaliste Brésilienne du Jornal de Brasilia s'étonnait dans une interview au président français " que la France, défenseur traditionnel des droits de l'homme et très sensible à la question sociale des minorités ethniques en particulier, signe un accord qui s'attaque aux peuples indigènes! L'actuel gouvernement socialiste qui, rappelons-le, ne s'est pas privé d'envoyer Elf-Aquitaine sur le territoire des indiens Satéré-Mawé(Cf Bulletin informatif d'Avril 1982), n'a jusqu'à présent rien fait pour revoir les termes de ces accords.

Le territoire traditionnel des indiens Waimiri et Atroari s'étend sur la région sud de l'Etat de Roraima ainsi qu'une portion de l'Etat d'Amazonas au nord de Manaus et d'Itacoatiara.

Chassés peu à peu de leurs terres, les indiens se concentrent aujourd'hui près du rio Alalau, principal affluent du rio Negro; leur langue est classifiée dans le groupe Karib. Ils vivent surtout de l'agriculture (manioc, canne-à-sucre, banane, patates douces). Ce sont aussi d'habiles chasseurs et pêcheurs et ils cueillent les fruits de la forêt. La région est riche en minerai, en bois de construction et en balata. Elle est irriguée par un fort potentiel hydraulique et énergétique et offre une grande variété de fruits: noix du Brésil, pupunha, açaï etc... Ces ressources naturelles, et en particulier la noix du Brésil, ont attiré au début du 19^{ème} siècle, les premiers colons sur les terres des Waimiri et des Atroari.

PREMIERES OFFENSIVES

De 1850 à 1910, les Waimiri (appelés aussi Crichanas) doivent pratiquement quitter le Rio Negro, chassés par les forces gouvernementales appuyées par la population non-indienne locale. Celles-ci veulent s'appropriier les ressources du territoire des indiens. Avec le massacre en 1956 de plus de 300 indiens par les forces du major Vasconcelos commence une guerre ouverte entre les exploitants et les Waimiri et Atroari.

De 1910 à 1968, les indiens perdent le contrôle presque total du bas et moyen Jauaperi et du bas Alalau, ce qui porte violemment atteinte à leur moyen principal de subsistance physique et culturelle. Ces rivières sont en effet la source de la récolte des oeufs de tortue et le lieu de célébration des fêtes qui s'y rattachent. C'est probablement de cette époque que date l'alliance entre ces deux peuples: Waimiri et Atroari qui, contraints de quitter le cours inférieur des affluents du Rio Negro, se réfugient près du rio Uatumã. Durant toute cette période, les Waimiri et la population nationale se disputent l'exploitation des châtaignes et du bois près des affluents du Rio Negro.

LA ROUTE BR 174 ET LE FUTUR BARRAGE DE BALBINA

En 1968, des centaines d'hommes armés à la solde du gouvernement pénètrent dans le territoire des Waimiri-Atroari dans le but de construire la route BR 174; ceux-ci réagissent en attaquant les ouvriers de la route ainsi qu'une expédition de la FUNAI mais ils sont obligés de se rendre. Malgré l'avancée de la route, les indiens, afin de marquer leur sentiment de domination effective sur le territoire, descendent en barque le rio Uatuma jusqu'à la chute Morena près de celle de Balbina. Le gouvernement qui lorgne déjà cette région pour la construction du barrage, répond en bâtissant une grille sous le pont de l'igarapé Santo Antonio de Abonari et ordonne aux fonctionnaires de la Funai de refouler les indiens au-delà de cette grille, violant ainsi ouvertement leur habitat naturel. En même temps, (1974-75) l'Eletrobras commence des études hydrologiques sans que le projet réel du gouvernement ne soit dévoilé à l'opinion publique et à la presse. La résistance des indiens et la riposte violente de la FUNAI et de l'armée sont à l'origine de la baisse démographique la plus vertigineuse qu'aient connue les Waimiri-Atroari.



Au début de ce siècle, des études avaient dénombré les indiens Waimiri et Atroari à 6 000 individus. De 1968 à octobre 1974, les chiffres de la FUNAI passent successivement de 3 000 à 2 000 puis entre 600 et 1 000 individus répartis dans 13 villages. Que sont devenus les autres? Pour tromper l'opinion publique et camoufler les crimes commis contre les indiens, la FUNAI donne en 1977 le chiffre officiel de 3 000 individus. Un dirigeant de la FAWA (Front d'attraction des Waimiri Atroari) déclarait en 1975 que "les indiens Waimiri-Atroari qui tombèrent dans le silence de la forêt ont été subtilement enterrés et oubliés dans l'espace et dans le temps. Des bandits, méchants et pervers, voilà ce que sont aujourd'hui les Waimiri-Atroari. En réalité, ce sommes nous qui les avons présentés ainsi aux yeux de l'opinion publique pour justifier une série d'erreurs (sic) dans les méthodes utilisées par la FUNAI" (Estado de São Paulo, 26.10.1975). Cela ne l'a pas empêché de solliciter l'envoi d'une grande quantité d'armes à feu destinées à combattre les indiens.

LA CONSTRUCTION DU BARRAGE DE BALBINA

Les installations du futur barrage hydroélectrique de Balbina se situent à 318 km de l'embouchure du Rio Uatumã et à 146 km à vol d'oiseau de Manaus. La chute de Balbina où sera implanté le chantier se trouve à 50 km de la réserve Waimiri et Atroari. Il faut noter que cette réserve a été délimitée non pas en fonction de critères anthropologiques mais pour des raisons de rentabilité liées à la construction du barrage. Le lac artificiel du barrage mesurera entre 180 000 et 210 000 km². Balbina prévoit la production de 250 000 mégawatts d'énergie destinés à fournir surtout le parc industriel de la zone franche de Manaus.

Les techniciens qui ont élaboré le projet de la centrale pour le gouvernement n'ont tenu aucun compte des données sociales et écologiques. Le journal Estado de São Paulo titre le 21/01/73 à propos de Balbina: "La centrale hydroélectrique, une

Acervo ISA
nouvelle menace pour les Waimiri-Atroari". Pour l'Eletrobras, le barrage ne menace pas l'existence des tribus, alors que les études de la compagnie brésilienne d'électricité démontrent que le lac artificiel inondera une grande partie de la réserve. L'Eletrobrás prétend même aujourd'hui qu'en raison de "la tendance migratoire accentuée de ces populations", il n'y a plus d'indiens dans la région. Surtout si une grille les empêche d'y accéder!

On sait toutefois que les Waimiri-Atroari utilisent la région tout au long de l'année et surtout en période de décrue et que les habitations indigènes localisées sur carte par la FUNAI se situent à l'intérieur de la zone devant être inondée. Les 50 km qui séparent la chute de Balbina de la réserve indigène ne suffisent pas à éloigner les indiens en quête de chasse et de pêche. Des soldats armés sont maintenus sur place pour prévenir toute tentative d'attaque.

POLITIQUE DE L'AUTRUCHE

Ni les fonctionnaires de la FUNAI ni les responsables pour la construction du barrage ne se compromettent à dénoncer le véritable enjeu de cette entreprise. La FUNAI adopte la politique d'"attente dynamique" vis-à-vis des indiens, en leur offrant des produits tels que: du savon, des allumettes, du sel etc. Elle s'appuie pour ce faire sur des indiens détribalisés et acculturés. Pendant ce temps, les terres indigènes sont allégrement pillées.

Le général-président Figueireido, lors de la campagne présidentielle en 1978, a annoncé publiquement : "la promesse que son gouvernement mènerait à terme la construction de la centrale de Balbina" (A Critica, 9/9/1980). L'opposition elle-même est favorable à celle-ci.

CONSEQUENCE: GENOCIDE

Les Waimiri-Atroari ne sont pas les seuls indiens à souffrir des programmes du gouvernement brésilien pour la construction des barrages en collaboration avec les multinationales. le programme s'étend du nord au sud du pays, atteignant les indiens

les indiens Makuxi (Roraima), les Parakanã (Pará), les Kaingang et les guarani (Rio Grande do Sul), entre autres. Ce programme de barrages qui vise "l'intégration" et l'"émancipation" indigènes n'est pas l'apanage du Brésil, mais est aussi appliqué au Paraguay, au Pérou, au Panama, Guatemala, au Canada et autres pays américains.

Ce système de barrages est qualifié par les anthropologues comme le "projet le plus génocide du Brésil". Or le gouvernement brésilien ferme les yeux, se refusant à évaluer le coût social de cette entreprise. Les études faites dans ce sens ont été maintenues secrètes par l'Eletrobras. Le fait est que le barrage de Balbina constituera une perte irréparable pour les peuples Waimiri et Atroari. Outre le départ forcé de certains de leurs villages, ils n'auront plus accès à une partie du fleuve Uatumã, perdant ainsi le bénéfice de la pêche et aussi de la chasse. Avec l'arrivée des blancs se développent le tourisme, la prostitution, les maladies.

Selon une étude faite par l'hydroservice de l'Eletrosul, la construction des barrages provoque:

- la disparition de l'habitat naturel due aux inondations et la disparition de la végétation des bords de fleuves;
- L'altération de la faune aquatique par la transformation des courants en eaux stagnantes;
- la création d'un milieu favorable à la prolifération des épidémies, des fléaux agricoles, et des maladies tropicales.

Il est clair qu'aujourd'hui, toute personne, entité ou gouvernement qui participera à ces entreprises se fera le complice conscient d'un crime de génocide.



Depuis 1962, des journalistes au Brésil et des associations de défense de la cause indigène s'acharment à dénoncer le scandale des Waimiri-Atroari auprès de l'Opinion publique. L'association anglaise OLAC (Comité d'Oxford pour l'Amérique Latine) a écrit une lettre à Eletronorte dénonçant les agissements de cette entreprise auprès des indiens. Celle-ci a répondu non sans un certain cynisme que " la région, soit-disant occupée par les indigènes à l'origine n'est en réalité utilisée que pour la promenade et d'ailleurs, à cause de l'exode, il n'y a plus de villages indiens". Le 1er juin, à Vienne, a été lancée une pétition en faveur des Waimiri-Atroari. Le CIDA vous enjoint d'envoyer des lettres de protestation sur le modèle ci-joint et d'en renvoyer la copie au CIDA.

• • •

Sr. Presidente da Republica Federativa do Brasil
Palacio do Planalto
70 000 Brasilia- Distrito Federal
BRASIL

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de ce que les peuples indiens sont en train d'endurer au Brésil et en particulier les peuples Waimiri et Atroari dans l'Etat d'Amazonas. Ceux-ci ont souffert des attaques violentes et systématiques contre leur intégrité physique et culturelle depuis 1905.

Récemment, avec la construction de la route BR 174 qui coupe en deux leur territoire et avec l'implantation de la centrale hydroélectrique de Balbina, qui menace d'inonder une grande partie de la région traditionnellement occupée par les indiens Waimiri et Atroari et indispensable à leur survie, la situation est devenue extrêmement préoccupante.

Monsieur le Président, nous demandons que des mesures soient prises afin d'empêcher l'extermination de ces peuples. Nous espérons vivement que vous prendrez en considération notre requête.

COMITE INTERNATIONAL POUR
LA DEFENSE DE L'AMAZONIE

COMBIEN VAUT UN INDIEN EN AMAZONIE?



Voici un peu plus d'une centaine d'années, alors que près de 50% de la population recensée dans la nouvelle Province de l'Amazonie était constituée d'indiens sédentarisés (sans compter les milliers d'indiens isolés et par conséquent non recensés), l'indien avait un prix. En plus d'un nombre très réduit d'esclaves noirs (leur total n'excédant pas 500 personnes), les populations indigènes constituaient la principale source de main d'oeuvre pour les propriétaires de plantations et pour les commerçants liés à l'extraction minière. Sans le travail de l'indien, personne n'aurait pu se nourrir en Amazonie et les activités économiques auraient été totalement paralysées. Par conséquent, le prix de l'indien sur le marché du travail était élevé.

Les Députés de l'Assemblée Législative de la Province, représentants de la minorité des 8% de blancs vivant sur le territoire et possédant le contrôle de l'ensemble du processus de production, profitèrent avec une avidité sans commune mesure de cet énorme potentiel de force de travail. Ces nobles députés sortirent leurs griffes avant même que l'organisation de la maison ne soit en place. Le 9 septembre 1852, au cours de la troisième session de la première Assemblée Législative réunie dans la Province, c'est-à-dire au cours de la troisième rencontre des premiers députés à figurer dans l'Histoire de l'Amazonie, fut donné lecture du premier projet que nous transcrivons ici intégralement car il constitue une véritable "perle émancipatrice" :

Art. 1°- Tout habitant sera autorisé à contracter librement l'échange des féroces indigènes avec les chefs des nations sauvages.

Art. 2°- Une fois l'échange négocié, la personne devra comparaître en compagnie des indigènes devant le Juge de Paix du canton le plus proche afin de signer un engagement d'éducation pour une période de dix ans.

Art. 3°- Au terme des dix ans dont il est fait mention à l'article 2, l'indien pourra être intégré au village.

Art. 4°- Sera redevable d'une amende de 100 000 reis et d'une peine de 20 jours de prison tout demandeur comparaisant pour les indiens appartenant à une maison de maître, les suborneurs seront obligés par toute autorité judiciaire ou militaire à restituer les indiens à la maison desdits maîtres.

Les dispositions contraires furent révoquées. Les indiens étaient légalement considérés comme des produits de la forêt, susceptibles d'être arrachés et extraits, la minorité blanche pouvant en user et en abuser à sa guise. Le Gouvernement de la Province encourageait toutes les initiatives privées d'exploitation de la main d'oeuvre indigène, sous prétexte que l'"indien féroce" recevrait une éducation "civilisatrice" et pourrait, au bout de 10 ans (quelle magnanimité), être considéré comme "membre de la communauté villageoise". Cependant, si un blanc désirait faire l'"éducation" d'un indien cueilli dans la forêt par un autre blanc, il devait payer une amende et purger une peine de prison. Ainsi, le "monopole de l'éducation" était préservé sur la base du postulat : "c'est moi qui l'ai vu le premier, il est à moi."

Mais le projet fut sans effet. Il ne suffisait pas d'autoriser la chasse à l'indien ; il fallait encore l'encourager par des primes. Les nobles députés entrèrent une nouvelle fois dans l'Histoire par les coulisses, quelques années plus tard. La Loi N° 86 du 22 octobre 1858 fut promulguée par l'Assemblée Législative de la Province et approuvée par le Président de la Province, Francisco José Furtado (le nom est "chaud") : en vertu de cette loi, une prime de 200 000 reis était concédée à qui planterait sur son terrain 1 000 pieds de cacao ou de café ; en outre, en vertu de l'article 3 de cette même loi, une prime de 50 000 reis pour chaque indigène isolé et de 100 000 reis pour chaque famille indigène comptant plus de deux personnes et des enfants âgés de plus de 8 ans était attribuée à tout entrepreneur qui coloniserait et ferait résider sur ses terres un nombre d'indigènes supérieur à 15.

Cependant, cette mesure n'était pas applicable pour tout indien. L'article 4 de la Loi stipulait de manière claire : "pour bénéficier de la prime à laquelle il est fait référence, l'indigène devra faire partie du groupe d'indigènes connu pour être docile, ne devra pas avoir connu la civilisation et devra effectivement provenir de la forêt". Le Gouvernement mettait en place dans l'article 5 un contrôle rigoureux destiné à prévenir les fraudes des blancs. Les blancs s'entendent entre eux mais le Gouvernement de la Province craignait que les "entrepreneurs amazoniens" ne veuillent faire prendre des vessies pour des lanternes et ne fassent venir sur leurs domaines des indiens déjà en contact avec les blancs, détournant ainsi les fonds attribués sous forme de primes.

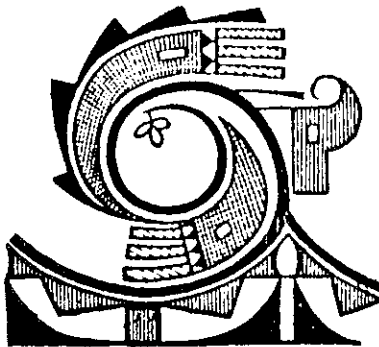
Plus de 100 années après ces "enchères au plus offrant", nous n'avons pas de peine à nous représenter ces députés consommant au déjeuner et au dîner le fruit du travail indigène en discutant avec avidité de la forme d'exploitation la mieux appropriée de la force de travail des véritables propriétaires du territoire amazonien, ceux-là même qui devaient être chassés de leurs terres pour se transformer en main d'oeuvre semi-esclave. Tout ceci constituait non seulement une façon de "cracher dans sa propre soupe" (ceci est un jugement moral), mais aussi une preuve éclatante de bêtise dont les conséquences étaient identiques à celles des pratiques d'extraction sauvage qui, au nom du profit immédiat, entraînaient la destruction des arbres producteurs de richesse.

Ces députés d'une Assemblée dans laquelle les indiens ne se jugeaient pas représentés furent les instigateurs d'une politique qualifiée plus tard de génocide par le maréchal Rondon. Si nous faisons les comptes, crayon en main, nous découvrons qu'un indien isolé avait la même valeur que 250 pieds de cacao ou de café et qu'un indien chef d'une famille de plus de deux personnes ayant des enfants âgés de plus de 8 ans avait la même valeur que 500 pieds de cacao ou de café.

Tout ceci se passait il y a plus de 100 ans. Les indiens ne cons-

tituent plus, dans l'Amazonie d'aujourd'hui, la majorité écrasante qu'ils constituaient à cette époque, en raison justement de cette politique qui a conduit à l'extermination de nations entières. Cependant, l'indien n'est plus fondamentalement considéré aujourd'hui comme main d'œuvre bon marché ; bien que les Macuki et les Wapixana du Roraima (vachers improvisés des nouveaux temps) viennent apporter la preuve du contraire. Aujourd'hui, le prix de l'indien se calcule avant tout en fonction de la valeur de ses terres. Il est cependant plus prudent et plus commode de nous en tenir au passé. La question n'en reste pas moins posée : Combien vaut un indien dans l'Amazonie d'aujourd'hui ? Le lecteur pourra procéder par analogie et, calculatrice électronique en main, donner la réponse à cette question.

José Ribamar Eessa Freire



les posseiros dénoncent

Après trois jours de discussions avec les "posseiros" du Nord de Goiás et du Sud du Pará, la Commission Interparlementaire (composée de députés du PT, PDT, PMDB) s'est rendu dans la région du Araguaia-Tocantins. Elle a décidé d'ouvrir une audience avec les Ministres de la Justice et de la Terre. Au cours de l'audience, les députés adresseront un rapport avec les dénonciations faites par les "posseiros", rapport relatif en son origine à l'action du Getat (Groupe Executif de Terres Araguaia-Tocantins) et de la Police Fédérale. Selon les informations de l'avocat Osvaldo de Alencar, de la Commission Pastorale de la Terre, la région Nord de Goiás a actuellement 14 foyers de violence sur 5 municipalités: "Nous ne pouvons pas faire grande chose, car le problème de distribution des terres est devenu une question de Sécurité Nationale". L'avocat, présent à la rencontre, a dénoncé aussi les juges locaux en affirmant qu'ils sont "mélés" aux "grilagens" (le fait de réaliser de faux papiers).

"Il existe une guerre non déclarée — a-t-il affirmé — non conventionnelle, qui tue les travailleurs en les expulsant de leurs terres et en brûlant leurs maisons". Après les dépositions, une manifestation fut organisée avec la présence de trois milles "posseiros", venant des 35 communautés de São Geraldo. Ils ont reçu des membres de la Commission, la promesse de dénoncer, dans tout le Pays, les violences et les menaces d'expulsion et de réduction de terre des paysans du "Bico do Papagaio" et "Baixo Araguaia".

LUTTENT POUR LEURS DROITS

Le Maire de Tucuruí (Para) a discuté à Brasília, avec les Ministres Amaury Stabile et Danilo Venturini, le paiement des indemnités aux 1.800 employés de "l'Agropecuária Capemi", qui ont eu leurs salaires actualisés jusqu'en février seulement.

Tous les campements continuent sous le contrôle des employés et, ceux-ci sont disposés à attendre encore quelques temps tant que le gouvernement ne respectera pas l'engagement qu'il a pris de payer à la date promise. Le Maire attend à Brasília l'établissement d'un délai pour l'aquittement de tous les droits des travailleurs afin que le personnel de la Capemi soit libéré. Mais s'il y a une attente contrôlée dans le campement de la Capemi, un nouveau problème commence à se dessiner en Tucuruí: à peu près 50 paysans continuent à camper face au siège de l'Eletronorte et promettent qu'ils s'en iront après avoir reçu trois millions de cruzeiros d'indemnités pour leurs terres, qui seront inondées l'an prochain en raison de la construction d'un barrage dans la rivière Tocantins. Ils forment un groupe dissident du mouvement des paysans de la région du "Reservatório", qui revendiquent aussi une nouvelle indemnité de l'Eletronorte. Ces colons ont manifesté en Tucuruí pour faire pression sur l'Eletronorte.

des posseiros torturés

La Commission de Défense des Droits de l'Homme de OAB (Ordre des Avocats du Brésil), a dénoncé a Belém, État du Parà, le fait que les "posseiros" de la région de l'Araguaia, condamnés par la loi de Sécurité Nationale et arrêtés à la caserne du Comando Aerien de Belém, ont été contraints par leur avocat, Djalma Farias, par la Police Federale, par des "fazendeiros" et par des "pistoleiros" d'accuser les prêtres français Aristides Camio et François Gourion; condamnés dans ce même procès.

La dénonciation a été formulée par l'OAB, lors d'une rencontre entre la commission et 8 des 13 "posseiros"; dont 7 ont demandé que l'avocat Djalma Farias soit remplacé. Dans la **note**, la commission de l'OAB reproduit les déclarations de quelques "posseiros"; dont celle de Raimundo Coelho qui affirme avoir été torturé par eletrochoc; celle également de Simplicio Vieira qui dit avoir été poussé et frappé pendant que Leônidas Furtado était contraint d'avouer qu'il avait tiré sur une patrouille de la Police Federale. Raimundo Anunciação a aussi déclaré: "Ils nous ont ordonnés de 'raconter des histoires' sur les prêtres pour qu'ils aient un alibi.